

3^{ème} journée de droit successoral

19 janvier

2017

3^{ème} JOURNÉE DE DROIT SUCCESSORAL

En bref...

Cette journée donne aux juristes qui s'intéressent au droit successoral une occasion de rafraîchir et d'approfondir leurs connaissances sur des sujets divers touchant soit à la planification successorale soit à la liquidation des successions et aux litiges que celle-ci peut susciter. Il s'agit d'une journée de formation continue de caractère général en droit successoral.

Direction de la journée

Professeurs **Paul-Henri Steinauer, Antoine Eigenmann et Michel Mooser**

3^{ème} JOURNÉE DE DROIT SUCCESSORAL

Programme

Dès 09.00 *Accueil et café*

09.30 **Ouverture de la journée**
Michel Mooser

09.35-10.20 **Le patrimoine séparé en droit successoral**
Effets à l'égard des tiers
Denis Piotet

10.25-11.00 **Action en nullité et indignité**
Antoine Eigenmann

11.00-11.20 *Pause*

11.25-12.05 **L'utilisation des fondations à des fins successorales**
Margareta Baddeley

12.10-12.50 **La circulation internationale des certificats d'héritiers**
Andrea Bonomi

13.00-13.50 *Repas-lunch*

14.00-14.40 **La délivrance des legs par l'exécuteur testamentaire**
François Logoz

14.40-15.25 **Rapport et dispositions pour cause de mort**
Paul-Henri Steinauer

15.30 **Clôture de la journée**
Michel Mooser

* 15.40 *Départ du bus pour la gare*

* Remarque

Afin de vous faciliter le trajet, nous organisons des bus (course spéciale) qui vous attendront à la gare routière de Fribourg. A la fin de la journée, les bus repartiront de Pérolles 2 en direction de la gare. Les possibilités de parker à Pérolles sont limitées à 2h.

Les intervenant-e-s

- **Margareta Baddeley**, professeure honoraire à l'Université de Genève
- **Andrea Bonomi**, professeur à l'Université de Lausanne
- **Antoine Eigenmann**, professeur titulaire à l'Université de Fribourg, avocat spécialiste FSA en droit des successions, Lausanne
- **François Logo**, Dr en droit, avocat spécialiste FSA en droit des successions, Lausanne
- **Michel Mooser**, professeur titulaire à l'Université de Fribourg, notaire, Bulle
- **Denis Piotet**, professeur à l'Université de Lausanne
- **Paul-Henri Steinauer**, professeur à l'Université de Fribourg

Public concerné

Cette journée s'adresse à l'ensemble des juristes intéressés par le droit des successions, en particulier aux notaires, aux avocats, aux juges et aux juristes appelés à donner des conseils en matière successorale. Elle s'inscrit dans le cadre de la formation continue des avocats spécialistes FSA en droit des successions, organisée par les Facultés de droit de Lausanne, Fribourg et Neuchâtel.

Frais d'inscription

CHF 380.- y c. les pauses, le lunch de midi et l'ouvrage contenant les rapports des conférenciers

CHF 190.- (pour les avocat-e-s stagiaires et les notaires stagiaires)

Date et lieu

Jeu

Université de Fribourg, site de Pérolles 2, Auditoire Joseph Deiss

Délai d'inscription

19 décembre 2016

Inscriptions

- **par internet : www.unifr.ch/formcont**
- au moyen du talon ci-joint, par fax (026 300 96 49) ou par poste, à l'adresse suivante :

Service de la formation continue, Université de Fribourg
Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Questions

Les questions aux conférenciers peuvent leur être envoyées avant le 15 octobre 2016 en utilisant l'adresse électronique suivante : notaire@etude-mooser.ch.

INSCRIPTION

3^{ème} journée de droit successoral
19 janvier 2017

Inscription online : www.unifr.ch/formcont

ou à l'aide du talon d'inscription :

Nom : _____ Titre : _____

Prénom : _____

Activité professionnelle actuelle : _____

Etude/institution/entreprise : _____

Adresse privée : professionnelle : _____

Tél. privé : _____ Tél. professionnel : _____

E-mail: _____

Nom, prénom, institution, profession et lieu figureront sur une liste à disposition des participant-e-s de la formation.

Prix spéciaux : joindre SVP une copie de la carte de légitimation

Prix spécial **avocat-e-s stagiaires et notaires stagiaires**

Veillez envoyer votre inscription au plus tard au **19 décembre 2016** à l'adresse suivante :

Service de la formation continue, UniFR, Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit ; la somme de CHF 50.- sera facturée pour couvrir les frais administratifs. A partir du 20 décembre 2016, la moitié du montant d'inscription sera facturée en cas de désistement ; dès le 5 janvier 2017, la totalité du montant d'inscription est due.